



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 09/12/2022 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
01/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (8) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Amélie GALET, MME Joselyne GILLERON, M. Louis LEBRIEZ,

Étaient excusés (6) : M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Absents (1) : Mme Brigitte DECAUX

Avaient donné pouvoir (6) : M. Benoit CARION donne pouvoir à M. Louis LEBRIEZ / M. Hubert CARPENTIER donne pouvoir à MME Amélie GALET / MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Cédric DERET / MME Nathalie LODATO donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER / M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Jean FAURE / MME Catherine WITASSE donne pouvoir à MME Mélanie BACQ

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : **DCM 2022/8/8**

Thème : *fonction_publique_territoriale / Effectifs*

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir un agent des services techniques dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux et des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'Assemblée de créer, à compter du 01/01/2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Le Conseil est invité à en discuter et à se prononcer afin de créer un emploi non permanent à temps complet, au grade d'adjoint technique territorial à compter du 01/01/2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil passe au vote.

Vote pour à l'unanimité (Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies sur Ecaillon,
Le Maire,
Jean FAURE

